

- Destinataire :** Tous les employés
- Expéditeur :** Service de la prévention des incendies
- Date :** 4 avril 2025
- Objet :** Interdiction de l'utilisation de bougies
- 

Bonjour,

À la suite d'un code rouge déclenché par des **bougies d'anniversaire**, le service de prévention des incendies souhaite rappeler que **l'utilisation de bougies est interdite** à l'intérieur de nos installations.

Cette mesure vise à :

- Prévenir les risques d'incendie;
- Éviter le déclenchement des détecteurs de fumée reliés au système incendie.

Une alarme incendie non fondée entraîne le déplacement inutile des équipes de sécurité en centre hospitalier et l'intervention des pompiers (qui sont automatiquement alertés par la centrale de télésurveillance). Ces situations génèrent un stress important pour les usagers et résidents ainsi que sur les employés.

Chaque intervention inutile du service de sécurité incendie de Montréal engendre des frais importants qui sont facturés au CIUSSS. De plus, le déplacement rapide de plusieurs véhicules d'urgence augmente les risques routiers pour la population et diminue la disponibilité des intervenants pour de véritables urgences.

Afin d'assurer la sécurité de tous et réduire les frais rattachés à ces fausses alertes, les **bougies sans flammes à DEL** sont à privilégier si vous souhaitez souligner l'anniversaire d'un collègue ou d'autres occasions festives.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

